

PAQUET DE MESURES DES VERT-E-S POUR SOUTENIR L'UKRAINE

La guerre d'agression lancée par Poutine contre l'Ukraine en violation crasse du droit international est une catastrophe pour la population civile ukrainienne. L'agression russe a déjà coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes et provoqué la fuite de millions d'autres. L'armée russe n'hésite pas à commettre des crimes de guerre, comme à Boutcha dans la banlieue de Kiev, et à lancer des attaques massives et ciblées contre les infrastructures civiles, telles que maisons ou installations électriques.

Avant même l'attaque à large échelle de la Russie contre l'Ukraine, les VERT-E-S avaient condamné, le 22 février 2022, dans un [communiqué de presse](#) les assauts militaires russes et appelé à des sanctions économiques et diplomatiques. Nous continuons à appeler à un arrêt immédiat de la guerre d'agression russe et exprimons notre entière solidarité avec le peuple ukrainien et avec toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour la paix, la démocratie et l'État de droit.

En raison de sa tradition humanitaire mais aussi eu égard à son rôle de plaque commerciale pour les entreprises russes actives dans les matières premières, ainsi que de havre de paix pour les oligarques russes. Outre la reprise des sanctions de l'UE et leur application systématique, l'aide humanitaire sur place, la Suisse doit s'engager dans les instances multilatérales adéquates, telles que l'assemblée générale de l'ONU, le conseil de sécurité de l'ONU et l'OCDE pour mettre un terme au conflit et soutenir le traitement et les poursuites pénales internationales des crimes de guerre commis. La Suisse peut et doit soutenir bien plus fortement l'Ukraine qu'elle ne l'a fait jusqu'à maintenant. La Suisse dispose d'un levier qui va bien au-delà de la livraison d'armes de guerre. Les VERT-E-S proposent donc un paquet de mesures destiné à fournir à l'Ukraine un soutien concret dans les mois et les années à venir, et à priver la machine de guerre russe de moyens financiers à moyen et long terme.

SOUTENIR L'UKRAINE

AIDE IMMEDIATE ET RECONSTRUCTION: UN PLAN A 5 MILLIARDS POUR L'UKRAINE

Jusqu'à présent, la Confédération a accordé une aide à hauteur de 270 millions de francs à l'Ukraine. 140 millions additionnels ont été promis par le Conseil fédéral, ce qui est insuffisant en comparaison avec les autres pays. Les VERT-E-S demandent par voie de motion ([23.3056](#)) une augmentation massive de l'aide accordée à l'Ukraine: il s'agit concrètement de verser 5 milliards de francs à Kiev au cours des 5 à 10 prochaines années

– un milliard par an. Cet argent doit servir à financer des projets civils allant de la promotion de la paix à la reconstruction de l'infrastructure. Ces milliards doivent être considérés comme des dépenses extraordinaires et ne pas être soumis au frein à l'endettement.

SOUTIEN FINANCIER A L'UKRAINE GRACE A UNE AIDE MONETAIRE

La reconstruction de l'infrastructure ukrainienne coûtera, au vu des estimations actuellement faites, au minimum 2 trillions de dollars. La communauté internationale est appelée à soutenir ce pays ravagé par la Russie en violation grave du droit international.

Le Conseil fédéral doit avoir pour mandat de prêter 5 milliards de francs à l'Ukraine. Un tel prêt peut être accordé rapidement grâce à la loi sur l'aide monétaire et au crédit d'engagement de 10 milliards maximums déjà prévu. Le Conseil fédéral doit, en outre, envisager la manière dont la Suisse peut participer à un projet coopératif international similaire.

CONFISCATION DES AVOIRS GELES PAR LA BANQUE CENTRALE POUR LA RECONSTRUCTION DE L'UKRAINE

Les sanctions occidentales contre la Russie n'ont pas seulement gelé des avoirs privés, mais aussi des fonds publics (parmi lesquels des fonds de la banque centrale) ainsi que des fonds parapublics sous forme d'actifs d'entreprises d'Etat. Par voie de motion ([23.3264](#)), les VERT-E-S demandent que ces fonds puissent être transférés à l'Ukraine pour financer la reconstruction. Pour que cela soit juridiquement possible, le Conseil fédéral doit prendre des mesures pour pouvoir élaborer les bases d'un paquet de réparations en faveur d'un Etat agressé en violation du droit international, financé grâce aux avoirs d'Etat de l'agresseur belligérant. Cela permet à la Suisse, dans l'esprit des bons offices, de contribuer de manière substantielle à la réussite d'un projet aussi complexe sur le plan du droit international et de la technique.

INTRODUCTION D'UN IMPOT SUR LES BENEFICES DE GUERRE

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a engendré de sévères pertes économiques pour les entreprises et les particuliers. Alors même que des bénéfices de guerre massifs étaient, et seront encore, parallèlement engrangés, en particulier dans le secteur du commerce des matières premières russes, qui transite par la Suisse, et par les groupes énergétiques suisses qui afficheront d'immenses profits additionnels en raison du lien européen établi entre le prix de l'électricité et celui du gaz. Par voie d'initiative parlementaire ([22.457](#)), les VERT-E-S demandent l'introduction, au plan fédéral, d'un impôt temporaire sur les bénéfices exceptionnels nets réalisés dans le cadre de la guerre contre l'Ukraine. Cet impôt sur les bénéfices de guerre exceptionnels concerne avant tout les secteurs de la production énergétique et du commerce de l'énergie, du commerce des matières premières et de la production d'armement. Les recettes fiscales additionnelles ainsi perçues doivent servir au financement des dépenses publiques supplémentaires occasionnées, en Suisse aussi, par la guerre contre l'Ukraine.

COUPER LE ROBINET MONETAIRE DE LA GUERRE

UNE AUTORITE DE SURVEILLANCE INDEPENDANTE POUR LE COMMERCE DES MATIERES PREMIERES

Après le début de la guerre, le Conseil fédéral a repris les sanctions économiques imposées par l'UE. Il s'est toutefois avéré que le respect des sanctions ne pouvait être garanti, notamment dans le secteur très rentable du commerce des matières premières. Le groupe parlementaire des VERT-E-S demande donc, par voie d'initiative parlementaire ([23.421](#)), la création d'une autorité de surveillance indépendante du secteur des matières premières. Son mandat serait de garantir qu'aucun commerce de matières premières illégales, de matières premières obtenues illégalement ou de matières premières issues de pays soumis à des sanctions commerciales imposées par la Suisse ne puisse avoir lieu.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE PAR LA DIVULGATION DES AYANTS DROIT ÉCONOMIQUES

Dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les projecteurs ont été à nouveau braqués sur la lutte contre la criminalité financière. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances d'examiner comment renforcer le dispositif existant pour favoriser la transparence des personnes morales. L'une des principales options serait de créer un registre des ayants droit économiques qui améliorerait aussi la transparence sur les participations étrangères dans des sociétés suisses. En réponse à une question des VERT-E-S ([23.7159](#)) quant à l'état d'avancement du projet, le Conseil fédéral a annoncé que la mise en consultation du projet aurait lieu d'ici la fin de l'été 2023, affirmant attacher la plus grande importance à la lutte contre la criminalité financière.

STRATÉGIE DE CONFISCATION DES BIENS RUSSES ACQUIS ILLÉGALEMENT

Selon le Conseil fédéral, et au vu de l'ordre juridique actuel, la confiscation d'avoirs russes privés légitimes est strictement limitée et il n'est pas possible de la lier aux sanctions prises contre la Russie. Il serait, en revanche, possible de s'inspirer des dispositions existantes permettant la confiscation de valeurs patrimoniales criminelles acquises par la mafia. Il devrait donc être possible d'élaborer une stratégie de confiscation des avoirs russes acquis illégalement qui soit conforme à l'État de droit. Les VERT-E-S demandent donc par voie d'interpellation ([23.3270](#)) au Conseil fédéral comment les avoirs russes acquis illégalement peuvent être confisqués et comment les fonds ainsi confisqués peuvent être investis dans la reconstruction de l'Ukraine.

TRANSPARENCE QUANT A L'ORIGINE DU GAZ

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que les certificats d'origine du gaz puissent être enregistrés, négociés et transférés en Suisse. Pour ce faire, il reprend autant que possible le droit européen.

La part de gaz russe doit diminuer. Il fait donc sens d'instaurer un système de traçabilité qui permette d'indiquer l'origine du gaz naturel aussi pour les consommatrices et consommateurs. Les VERT-E-S demandent donc par voie d'interpellation ([23.3349](#)) que la Suisse reprenne, pour ce faire, la Directive de l'UE sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, notamment son article 19.